



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

1/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial** PROFILER  
**UFI** GHQ0-S0M1-V00P-4AR9  
**Code du produit (UVP)** 85794132

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** BAYER SAS  
Bayer CropScience  
74 Rue Gorge de Loup  
69009 Lyon  
France

**Service responsable** E-mail : fds-france@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence** +33(0)4.72.85.25.25  
**Numéro INRS** +33(0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Irritation oculaire: Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 2  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Persistant, mobile et toxique:  
EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

**Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)**



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

2/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

Irritation oculaire: Catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

|| Persistant, mobile et toxique:

|| EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

|| **Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

|| Soumis à étiquetage réglementaire.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Fosétyl Aluminium
- Fluopicolide



|| **Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

|| H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
|| H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
|| H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
|| EUH450 Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.  
|| EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

|| P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
|| P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
|| P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
|| P391 Recueillir le produit répandu.  
|| P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

|| Le produit contient des substances persistantes, mobiles et toxiques (PMT).  
|| Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très mobiles (vPvM) 0,1 % ou plus.

Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Fluopicolide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

3/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG)  
Fosétyl Aluminium 66,7 % + Fluopicolide 4,4 %

##### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Eye Dam. 1, H318	66,67
Fluopicolide	239110-15-7	Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 PMT EUH450	4,44
Diisopropylnaphtalène sulfonate de sodium	939-368-0 01-2119969954-16-XXXX	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	>= 1,0 – < 3,0
Silice synthétique amorphe de précipitation	112926-00-8 231-545-4 01-2119379499-16-XXXX	Non classé	>= 1,0
Kaolin	1332-58-7 310-194-1	Non classé	>= 1,0

##### Information supplémentaire

Fluopicolide	239110-15-7	Facteur M: 10 (acute), 1 (chronic)
--------------	-------------	------------------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

##### Caractéristiques de la particule



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

4/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

#### 4.1 Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
<b>Ingestion</b>	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Irritation
------------------	------------

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Traitement</b>	Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium.
-------------------	---

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
<b>Inappropriés</b>	Jet d'eau à grand débit

<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de ; Oxyde de carbone (CO), Oxydes d'azote (NOx), Fluorure d'hydrogène, Acide chlorhydrique (HCl)
---	---

#### 5.3 Conseils aux pompiers

<b>Équipements de protection particuliers des pompiers</b>	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
<b>Information supplémentaire</b>	Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

5/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eviter toute formation de poussière. Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Utiliser un équipement de manutention mécanique. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.

**Conseils supplémentaires** Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**6.4 Référence à d'autres rubriques** Informations concernant la manipulation, voir section 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.  
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils pour une manipulation sans danger** Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Mesures d'hygiène** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs** Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

**Précautions pour le stockage en commun** Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Matériau approprié** Film alu composé (épaisseur Alu min 0,007 mm)

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.



**PROFILER**

Version 4 / F  
102000035639

6/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	5 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Silice synthétique amorphe de précipitation  (Poussière alvéolaire)	112926-00-8	0,9 mg/m <sup>3</sup> (VME)	06 2024	FR OEL
Silice synthétique amorphe de précipitation  (Poussière totale.)	112926-00-8	4 mg/m <sup>3</sup> (VME)	06 2024	FR OEL
Silice synthétique amorphe de précipitation  (Poussière alvéolaire)	112926-00-8	5 mg/m <sup>3</sup> (VME)	06 2024	FR OEL
Kaolin	1332-58-7	10 mg/m <sup>3</sup> (VME)	01 2008	INRS (FR)
Fluopicolide	239110-15-7	2,2 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

**Protection respiratoire**

Porter un respirateur conforme à EN136P3, EN14594 ou EN14593-1 (débit continu).  
Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

7/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

	Indice de protection Norme	Classe 6 Gants de protection conformes à EN 374.
<b>Protection des yeux</b>	Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).	
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5. En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.	
<b>Mesures générales de protection</b>	Eviter le contact avec la peau et les yeux.	

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	granulé dispersible dans l'eau
<b>Couleur</b>	brun clair
<b>Odeur</b>	faible, caractéristique
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>Point/ intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Le produit n'est pas facilement inflammable.
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'inflammabilité</b>	264 °C
<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	env. 3,6 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

8/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

<b>Viscosité, cinématique</b>	Donnée non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	dispersable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Fosétyl Aluminium: log Pow: -2,1 Fluopicolide: log Pow: 2,9(pH 7)
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	Donnée non disponible
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	env. 0,60 g/ml (masse volumique apparente après tassement)
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Evaluation nano particules</b>	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)

### 9.2 Autres informations

<b>Explosivité</b>	Non explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Autres propriétés physico-chimiques</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Stocker dans l'emballage d'origine.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

9/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

**Toxicité aiguë par voie orale** DL50 (Rat) > 2.500 mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation**

Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

**Toxicité cutanée aiguë** DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'irritation de la peau (Lapin)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Irritant pour les yeux. (Lapin)

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)  
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fosétyl Aluminium : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fluopicolide : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Fluopicolide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

### Evaluation de la mutagénèse

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Fluopicolide : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

### Evaluation de la cancérogénicité

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Fluopicolide : Cette substance a provoqué une incidence accrue des tumeurs à fortes doses chez les souris de(s) organe(s) suivant(s) : Foie. Le mécanisme qui déclenche des tumeurs chez les rongeurs ainsi que le type de tumeurs observées, ne sont pas applicables à l'homme.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Fluopicolide Les effets sur le développement chez les rats et chez les lapins n'ont été observés qu'à des doses élevées qui ont provoqué une toxicité maternelle.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fosétyl Aluminium : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Fluopicolide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

10/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 8,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité chronique pour les poissons** Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)  
Étape de vie précoce  
NOEC: 0,155 mg/l  
Durée d'exposition: 33 jr  
La valeur fournie concerne la matière active technique fluopicolide.

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques** NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,19 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
La valeur fournie concerne la matière active technique fluopicolide.

EC10 (Mysidacés (Americamysis bahia)): 0,18 mg/l  
Cycle de Vie; La valeur fournie concerne la matière active technique fluopicolide.

**Toxicité des plantes aquatiques** CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 1,73 mg/l  
Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h

EC10 (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)) 1,02 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Biodégradabilité** Fosétyl Aluminium:  
rapidement biodégradable  
Fluopicolide:  
Pas rapidement biodégradable

**Koc** Fosétyl Aluminium: Koc: 0,1  
Fluopicolide: Koc: 321

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Fosétyl Aluminium:  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
Fluopicolide: Facteur de bioconcentration (FBC) 121  
Ne montre pas de bioaccumulation.



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

11/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Fosétyl Aluminium: critère de mobilité non rempli  
Fluopicolide: mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Fosétyl Aluminium: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Fluopicolide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Evaluation** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Information écologique supplémentaire** Évaluation PMT et vPvM:  
Le produit contient des substances persistantes, mobiles et toxiques (PMT).  
Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très mobiles (vPvM) 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Produit** Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés** Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.  
Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets** **02 01 08\*** déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

**3077**

**MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FLUOPICOLIDE MELANGE)**



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

12/14  
Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

### IMDG

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FLUOPICOLIDE MIXTURE)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

### IATA

14.1 Numéro ONU	<b>3077</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FLUOPICOLIDE MIXTURE )
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

---

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4511 : Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique de cat. 2)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

13/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

### RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

EUH450	Peut entraîner une contamination diffuse à long terme des ressources en eau.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEx	Concentration d'Effet pour X%
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx	Dose Létale pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NE/EN	Norme européenne
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UE	Union Européenne



## PROFILER

Version 4 / F  
102000035639

14/14

Date de révision: 11.03.2026  
Date d'impression: 11.03.2026

UN Nations Unies

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:** Vérifié et révisé conformément au Règlement (UE) 2023/707.  
Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 2 : Identification des dangers.  
Rubrique 3 : Composition/informations sur les composants. Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Rubrique 12 : Informations écologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.